

Processus de liquidation, totale ou partielle, des caisses de pension			
Référence du cours	F2.3.1104		
Description	Lorsque la Loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) est entrée en vigueur, le 1er janvier 1985, les institutions de prévoyance se sont retrouvées face à de nouveaux défis parmi lesquels celui de la gestion paritaire qui n'est pas des moindres. Les mutations économiques telles que restructurations, fusions et faillites d'entreprises ont conduit certaines fondations à être liquidées. Les procédures relatives aux cas d'insolvabilité ont pu être lourdes de conséquences pour les membres de conseils de fondation mêlés à des gestions plus ou moins floues, pour ne pas dire frauduleuses. Cette journée de formation a pour but d'apporter les éléments pratiques du processus de liquidation d'une fondation, en insistant notamment sur le rôle et les responsabilités des divers intervenants : conseil de fondation, autorité de surveillance, liquidateur/trice, organe de révision, expert, ayants-droit, assurés, voire syndicat et ARPIP. Afin d'éviter toute confusion sur ce sujet, nous aborderons également le thème des liquidations partielles qui est toujours d'actualité.		
Objectifs	Les participant-e-s seront en mesure de <ul style="list-style-type: none"> • reconnaître la nécessité d'une liquidation totale • définir le planning du processus de liquidation • savoir s'entourer de partenaires fiables • faire respecter la gestion paritaire au niveau des décisions • posséder les informations essentielles concernant les liquidations partielles 		
Thèmes principaux	Motifs, principes et jurisprudence relatifs à la liquidation totale de l'institution de prévoyance – Décision, procédure (y compris la recherche de responsabilités) et information – Répartition de la fortune libre – Transfert des engagements ou de patrimoine à une autre institution de prévoyance – Liquidations partielles		
Public cible	Membres des syndicats, représentant-e-s dans une institution de prévoyance, secrétaires syndicales, toute personne intéressée.		
Intervenant	Jean-Claude Prince (Spécialiste LPP)		
Date	23.06.2011	Lieu	Chexbres, Hôtel Préalpina
Frais de cours membres d'un syndicat	gratuit	Frais de cours non-membres Membres ARPIP	Fr. 390.00 Fr. 230.00
Alimentation membres	gratuit	Alimentation non-membres	Fr. 50.00

Inscription			
F2.3.1104 : Processus de liquidation, totale ou partielle, des caisses de pension (délai d'inscription : lundi 23 mai 2011)			
Clôture des inscriptions 4 semaines avant le cours			
<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M	Langue de correspondance	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand
Nom		Prénom	
Profession		Employeur	
Rue			
Code postal		Lieu	
Tél. privé		Tél. professionnel	
Date de naissance		E-Mail	
Lorsque la formation dure plusieurs jours, nous vous réservons en principe une chambre double. Souhaiteriez-vous une chambre individuelle moyennant un supplément ?			
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas d'hébergement	
Pour membres d'un syndicat:			
Je suis membre d'un syndicat, si oui, lequel ?		Carte de membre n°	
Je remplis une fonction au sein de mon syndicat		<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Je suis membre de l'ARPIP		<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
Date et signature:			